



A l'attention des président(e)s des clubs

Information importante concernant l'assemblée générale du 16/11/2018

Madame la présidente,
Monsieur le président,

La dématérialisation des licences ne permet plus aux délégués de les présenter, comme auparavant lors de l'émargement à l'assemblée.

Ainsi, lors de votre arrivée, pour pouvoir émarger, il conviendra :

1. Si vous êtes le président du club que vous représentez :

- De présenter une pièce d'identité **ou** un justificatif de licence pour la saison 2017/2018 (voir listing ci-dessous)

2. Si le président vous a donné pouvoir pour le représenter :

- De présenter le pouvoir que le président aura complété et qu'il aura dûment signé.

ET

- De présenter un justificatif de licence pour la saison 2018 / 2019 à savoir, au choix :

- La liste des licences du club sur laquelle vos nom, prénom, photo et numéro de licence apparaîtront (« listing officiel licenciés »)

OU

- Votre attestation de licence 2018/2019 à partir de « MON COMPTE FFF »

OU

- Votre licence 2018/2019 dématérialisée sur l'application Footclubs Compagnon (sur smartphone)